

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 AVRIL 2015

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 13 AVRIL 2015 à 20 h.30 à la Salle des Fêtes de MONTSALVY, sur la convocation du Président Vincent DESCOEUR, en date du 3 AVRIL 2015.

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Michel CASTANIER, Jean-Pierre BOULANGER, Jean-Pierre LISSORGUES, Christian GUY, Maryline CAPREDON, Claude DELMAS, Clément RAYMOND, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Clément ROUET, Philippe CASTANIER, Raymond FROMENT, Annie PLANTECOSTE, Vincent DESCOEUR, Benoit MADAMOUR, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LAROUSSINIE, David ERNEST, Jean-Claude CASTANIER, Léon PERIER, Yves COUSSAIN, Jean-Louis RECOUSSINES.

Absents excusés : Madame et Messieurs Magalie MOUGEOT, Pierre SIQUIER, Serge ROUCHET, Jean-Louis FRESQUET, Michel PUECH

POUVOIR : Mme Magalie MOUGEOT a donné un Pouvoir à M. Yves COUSSAIN

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative: Messieurs : André PERIER, Cyril CANTUEL, Jean-Yves SANCONIE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

Les membres de l'assemblée disposent des projets de délibération de la présente séance.

1/ADOPTION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 2 MARS 2015 :

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 2 mars 2015. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 mars 2015.

2/VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

M. Vincent DESCOEUR, Président, présente les comptes administratifs 2014 mais ne participe pas aux votes. La séance, pour la partie Comptes administratifs, est présidée par le doyen de séance, M. Jean-Louis LAROUSSINIE

- TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le Président informe qu'il ne propose pas de budget primitif sur ce service, et souhaite intégrer les recettes et les dépenses de ce service au budget principal. Il donne le détail des dépenses et recettes.

- PARC D'ACTIVITES :

Le Président explique que les chiffres formant les totaux généraux sont augmentés par le jeu des comptes de stocks.

Il donne lecture des chiffres réels relatifs à l'aménagement de la zone d'activités.

(En annexe 1 : note récapitulative des recettes et dépenses réalisées et à venir)

Pour une meilleure lisibilité, il souhaite compenser d'ores et déjà le déficit résiduel en abondant le budget Parc d'Activités d'une subvention du budget principal dont le montant sera égal au montant des intérêts de l'emprunt réalisé sur le budget ZA. Pour cette première année, il proposera lors du vote du budget que soit aussi inscrit le montant des intérêts de 2014.

- SPANC :

Le Président justifie le déficit de fonctionnement par l'absence de visites régulières ces deux dernières années. Les dépenses de fonctionnement ont été financées essentiellement par les excédents des années précédentes. Il rappelle que les dossiers de réhabilitation devaient être engagés en 2014. Or l'accord cadre a été signé tardivement avec l'Agence de l'eau ; les réhabilitations ne débiteront qu'en 2015. Il profite de ce sujet pour faire le point : sur environ 95 dossiers retenus par l'Agence de l'eau, une cinquantaine seulement de propriétaires ont répondu favorablement pour faire les travaux. Il informe que pour 2015, on a estimé à 20, le nombre de réhabilitations à réaliser. Un rappel aux propriétaires qui peuvent bénéficier des aides et qui n'ont pas répondu sera fait.

M. André PERIER prend acte des 20 dossiers à inscrire au budget, mais demande comment procédera-t-on si on enregistre 25 demandeurs. Le Président précise qu'il s'agit d'une estimation, en cas de dossiers supplémentaires à 20, il conviendra de voter une décision modificative du budget SPANC.

- **ORDURES MENAGERES :**

Le Président fait constater le déficit de fonctionnement du service. Pour pallier le problème, il proposera au budget une réduction de dépenses et une compensation de la masse salariale par le budget principal. Il rappelle que les agents techniques sont polyvalents, et exécutent des travaux d'entretien au-delà du service Ordures ménagères. La somme compensatoire de 90 000 € représentant la moitié du salaire de l'agent de maîtrise et un quart du salaire des agents techniques titulaires sera proposé au budget primitif. Il insiste sur le fait qu'il y aura un travail à faire pour retrouver l'équilibre.

- **BUDGET PRINCIPAL :**

Le Président apporte des précisions sur les restes à réaliser. N'ont été portées en report que les dépenses et recettes réalisables au 1^{er} trimestre 2015. Dorénavant, pour éviter de réinscrire des crédits déjà votés, les dépenses et recettes non effectuées seront portées en restes à réaliser. Il donne le détail des chiffres. Il précise que l'article « Fêtes et cérémonies » comprend essentiellement les dépenses liées à la compétence Culture. M. André VAURS demande des précisions sur le compte 6419 « atténuation de charges » dont le montant lui paraît important. Le Président explique qu'il s'agit du remboursement de salaire d'un agent en congé longue durée et des financements de l'ASP pour 2 emplois avenir.

Vote des comptes administratifs 2014

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAROUSSINIE, doyen de l'Assemblée, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Vincent DESCOEUR, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- 1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				2 731.41		2 731.41
Opérations de l'exercice			50 197.82	57 615.00	50 197.82	57 615.00
TOTAUX			50 197.82	60 346.41	50 197.82	60 346.41
Résultats de clôture				10 148.59		10 148.59
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				10 148.59		10 148.59
RESULTATS DEFINITIFS				10 148.59		10 148.59

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PARC D'ACTIVITES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		500 000.00				500 000.00
Opérations de	962 969.56	171 218.38	1 100 854.62	1 100 854.62	2 063 824.18	1 272 073.00

l'exercice						
TOTAUX	962 969.56	671 218.38	1 100 854.62	1 100 854.62	2 063 824.18	1 772 073.00
Résultats de clôture	291 751.18				291 751.18	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	291 751.18				291 751.18	
RESULTATS DEFINITIFS	291 751.18				291 751.18	

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		9 120.02		12 786.76		21 906.78
Opérations de l'exercice	3 000.00	2 742.98	38 516.16	16 872.00	41 516.16	19 614.98
TOTAUX	3 000.00	11 863.00	38 516.16	29 658.76	41 516.16	41 521.76
Résultats de clôture		8 863.00	8 857.40			5.60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		8 863.00	8 857.40			5.60
RESULTATS DEFINITIFS		8 863.00	8 857.40			5.60

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		44 237.90		39 788.87		84 026.77
Opérations de l'exercice	58 094.93	83 473.30	803 103.99	714 123.23	861 198.92	797 596.53
TOTAUX	58 094.93	127 711.20	803 103.99	753 912.10	861 198.92	881 623.30
Résultats de clôture		69 616.27	49 191.89			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		69 616.27	49 191.89			20 424.38
RESULTATS DEFINITIFS		69 616.27	49 191.89			20 424.38

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	695 599.84			46 420.26	695 599.84	46 420.26
Opérations de l'exercice	439 681.08	1 056 889.17	1 661 906.48	1 786 603.14	2 101 587.56	2 843 492.31
TOTAUX	1 135 280.92	1 056 889.17	1 661 906.48	1 833 023.40	2 797 187.40	2 889 912.57
Résultats de clôture	78 391.75			171 116.92		92 725.17
Restes à réaliser	68 282.00	55 540.00			68 282.00	55 540.00
TOTAUX CUMULES	146 673.75	55 540.00		171 116.92	68 282.00	148 265.17
RESULTATS DEFINITIFS	91 133.75			171 116.92		79 983.17

- 2) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3/APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :

Le Conseil communautaire,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2014
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3/statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4/SUPPRESSION DU BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES ET AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Le Président rappelle ce que dit précédemment lors du vote du Compte administratif, et propose la suppression de ce budget et l'affectation du résultat au budget principal.

Le Conseil communautaire, constatant qu'aucune opération n'a été enregistrée depuis le 31 décembre 2014 sur ce budget, constatant le résultat 2014, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de supprimer le budget Transports scolaires,**
- **d'intégrer les dépenses et recettes liées aux Transports Scolaires au budget principal**
- **d'affecter le résultat d'exploitation de 2014 d'un montant de 10 148.59 € ainsi :**
budget principal - affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 10 148.59 €

5/AFFECTATION DES RESULTATS 2014

- BUDGET PARC D'ACTIVITES :

Le Conseil communautaire,

Constatant le résultat suivant :

Investissement :

- Déficit global d'investissement 2014 : 291 751.18 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat ainsi :

- Déficit d'investissement reporté : 291 751.18 €

- BUDGET SPANC :

Le Conseil communautaire,

Constatant les résultats suivants :

Investissement :

- Excédent global d'investissement 2014 : 8 863.00 €

Exploitation :

- Déficit d'exploitation 2014 : 8 857.40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, affecte les résultats ainsi :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 8 863.00 €
- Affectation au déficit d'exploitation reporté : 8 857.40 €

- BUDGET ORDURES MENAGERES :

Le Conseil communautaire,

Constatant les résultats suivants :

Investissement :

- Excédent global d'investissement 2014 : 69 616.27 €

Exploitation :

- Déficit d'exploitation 2014 : 49 191.89 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, affecte les résultats ainsi :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 69 616.27 €
- Affectation au déficit d'exploitation reporté : 49 191.89 €

- BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil communautaire,

Constatant les résultats suivants :

Investissement :

- Déficit global d'investissement 2014 : 91 133.75 €

Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement 2014 : 171 116.92 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, affecte les résultats ainsi :

- Affectation du résultat au C/1068 : 91 133.75 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 79 983.17 €

6/VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2015 :

Le Président propose de ne pas modifier les taux d'imposition directe 2015.

Il précise que les bases ont progressé ainsi :

- Taxe d'habitation 2014 : 5 285 902 – 2015 : 5 385 000
- Taxe Foncière sur le non bâti 2014 : 260 617 – 2015 : 262 900
- Cotisation Foncière des Entreprises 2014 : 657 835 – 2015 : 658 200.

Sur proposition du Président,

Après avoir pris connaissance de l'état de ressources fiscales 2015,

Compte tenu des modalités de la fiscalité professionnelle unique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/décide de pas modifier les taux des contributions directes en 2015

2/vote le maintien des taux ainsi :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - Contribution Foncière des Entreprises | : | 27.98 % |
| - Taxe d'Habitation | : | 11.06 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties | : | 0.00 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | : | 4.27 % |

3/vote le taux de CFE mis en réserve ainsi :

7/VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 :

- BUDGET PARC D'ACTIVITES :

Le Président évoque les litiges relatifs à la voirie sur le chantier d'aménagement. Il explique que le Lot 1 a fait l'objet de la réception des travaux. Or, le titulaire du Lot 2 ne veut pas engager ses travaux sur cette base. Une expertise des matériaux a été réalisée par un laboratoire indépendant, à la suite de quoi, les titulaires du lot 1 ont été rencontrés afin de trouver une solution amiable. Ceux-ci ont proposé l'expertise de leur assurance. Le Président dit que nous sommes en phase de négociation appuyée pour aboutir à une solution amiable avant procédure contentieuse.

M. François DANEMANS dit que s'il y a faute des entreprises du lot 1 et du Maître d'œuvre, il faut solliciter l'expertise judiciaire, et ne rien modifier à l'état actuel dans l'attente de cette expertise. Le Président soulève le fait qu'il faudrait attendre des mois pour qu'elle soit réalisée. Aussi, si l'on parvenait à un règlement amiable du problème par l'assurance, on gagnerait du temps.

M. Jean-Marc LABORIE demande si cela engendrera un surcoût pour la Communauté de communes.

Le Président dit qu'on verra cela après la répartition des fautes : il y a conjugaison de défections techniques et de problèmes de maîtrise d'œuvre. Il souhaite une issue dans ce semestre.

Il soumet sa proposition de budget au vote de l'assemblée.

M.M. François DANEMANS et Clément ROUET, tour à tour, font part de leur abstention aux votes des budgets en raison du fait que les différents chiffres portés à ces documents, n'ont pas fait l'objet d'information et de communication préalables.

Le Président prend acte et dit que dorénavant sera organisé un débat d'orientation budgétaire, et qu'au-delà de ce débat, la commission des Finances sera invitée à travailler à la préparation des budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 23 voix POUR et 3 abstentions (F. DANEMANS, C.ROUET, P.CASTANIER) vote le budget primitif 2015 du Parc d'Activités, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de :

- | | | |
|-----------------------------|---|-----------------------|
| - Section de fonctionnement | : | 1 065 351.18 € |
| - Section d'investissement | : | 695 218.18 € |

(en annexe 2 : l'état de la dette du budget Parc d'Activités)

- BUDGET SPANC :

Le Président explique que les 84 000 € inscrits en dépenses de fonctionnement au compte 6742 correspondent à l'aide à verser pour 20 dossiers de réhabilitation ; par ailleurs, en recettes de fonctionnement, on retrouve 90 000 € correspondant aux aides perçues de l'Agence de l'eau : 20 x (4 200 € d'aides aux propriétaires + 300 € d'aide à l'animation de la procédure).

Il soumet ses propositions au vote de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 24 voix POUR et 2 abstentions (F.DANEMANS et C. ROUET), vote le budget primitif 2015 du service d'Assainissement Non Collectif, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de :

- **Section d'exploitation** : **131 193.00 €**
- **Section d'investissement** : **8 863.00 €.**

- BUDGET ORDURES MENAGERES :

Le Président présente le budget Ordures ménagères. Il fait remarquer le montant élevé des amortissements grevant le budget d'exploitation.

Il soumet ses propositions au vote de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à 23 voix POUR et 3 abstentions (F.DANEMANS, C.ROUET, P. CASTANIER), vote le budget primitif 2015 du service ordures ménagères, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de :

- **Section d'exploitation** : **792 391.00 €**
- **Section d'investissement** : **159 263.81 €**

(en annexe 3 : l'état de la dette du budget OM)

- BUDGET PRINCIPAL :

Le président présente le budget principal et apporte les précisions suivantes :

-un emprunt de 118 466 € est inscrit pour équilibrer le budget

-à l'opération 12 : aménagement des berges, est inscrit une étude concernant le plan d'eau de Cassaniouze, mais cette dépense fera l'objet d'une délibération ultérieure avant d'être engagée, après explication du travail prévu par les techniciens du Syndicat Rance et Célé.

-aux études, sont prévus l'AVAP de Montsalvy et une première partie du PLUI. Le Président précise qu'à ce sujet, sera discuté en bureau des maires, le transfert de charges.

-travaux de voirie : inscriptions budgétaires mais des décisions seront à prendre quant aux travaux et quant à la clé de répartition de la maîtrise d'œuvre.

Il rappelle la compensation salariale de 90 000 € vers le budget Ordures ménagères et le versement de 33 479 € vers le budget Parc d'activités.

Le Président soumet ses propositions au vote de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 23 voix POUR et 3 abstentions (F.DANEMANS, C.ROUET, P.CASTANIER), vote le budget primitif principal 2015, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de :

- **Section de fonctionnement** : **1 854 225.00 €**
- **Section d'investissement** : **752 246.25 €**

(en annexe 4 : l'état de la dette du budget principal).

M. Philippe CASTANIER demande où nous en sommes quant à la compétence Eau. Le Président rappelle les nouveaux contextes : celui de la fusion des Communauté de communes et celui défini par le projet de loi conférant la compétence aux Communautés de communes en 2017. M. Michel MERAL intervient et dit qu'il attend cette prise de compétence depuis 6 ans.

8/ ADHESION A LA CANDIDATURE DE L'APPEL A PROJET DE POLE PLEINE NATURE DU COMMISSARIAT GENERAL A L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES PORTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT :

M. Michel CASTANIER expose de quoi il s'agit :

Contexte : La Communauté de communes de la Vallée du Lot qui comprend les communes de Almont les Junies, Boisse-Penchat, Bouillac, Flagnac, Livinhac-le-haut, Saint Parthem et Saint Santin, s'organise pour candidater à l'appel à projet du commissariat Général à l'Equilibre des Territoires sur la mise en place des pôles pleine nature.

Ces pôles, au nombre d'une quinzaine, auront vocation à renforcer l'attractivité du Massif Central et de chaque secteur qui en développe un. Ces pôles consistent à organiser la pratique d'activités nature dans une logique touristique et de recherche de qualité de vie pour les habitants.

Ces pôles auront vocation à organiser les pratiques des activités nature en offrant un accueil adapté, des prestataires touristiques en réseau, des sites et itinéraires de pratique de qualité, des produits touristiques.

Ces pôles bénéficieront d'une vitrine de promotion à l'échelle du Massif Central.

Le pôle envisagé s'organisera autour de la rivière Lot avec ses activités liées à l'eau et à la vélo-route/voie verte le long du Lot en créant une synergie avec le grand site de Conques. Pour ce faire, il est envisagé de construire le projet de candidature sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée du Lot étendu aux communes de Grand Vabre, Sénergues, Conques, Cassaniouze et Vieillevie.

Caractéristiques de la candidature : l'appel à projet propose deux stades de candidature :

- Candidatures des pôles structurés (territoires organisés avec un projet défini)
- Candidatures des pôles émergents (territoires avec une intention, un souhait mais dont le projet est à produire)

La candidature de la Vallée du Lot/Conques se positionnerait en tant que pôle émergent. Cela consiste à présenter les actions qui permettront de définir le projet pour le printemps 2016 et candidater alors en tant que pôle structuré dans un an.

Les actions à mener seront principalement de 3 ordres :

- La mise à disposition à minima de personnel équivalent à 50% ETP,
- Des prestations techniques (étude de marché, études techniques, ...)
- Les déplacements aux réunions de Massif pour mutualiser les expériences et savoir-faire.

Les Communautés de communes disposent des compétences statutaires pour mener le travail. La Communauté de communes de la Vallée du Lot portera la candidature, assurera la coordination et la représentation de l'ensemble du périmètre.

La première estimation des dépenses prévues s'établit ainsi :

- 50 % ETP : 15 000 €
- Prestations externes et frais de déplacements : 20 000 € HT (24 000 € TTC),

Soit une dépense maximale approximative de 35 000 € aidée financièrement à hauteur de 40 % par le FEDER (une aide complémentaire aux études pourrait être accordée par la Région).

Les Communes de Cassaniouze et de Vieillevie présentent des espaces naturels, des sites culturels attrayants. Des prestataires sont particulièrement bien impliqués dans le projet « Vallée du Lot, Culture Nature ». Le projet de pôle pleine nature viendrait renforcer cette dynamique d'activités de la vallée du Lot. De surcroît, la base d'activités exploitée par l'Asv'olt pourrait constituer le pôle d'accueil côté Est du Lot.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays de MONTSALVY donne son accord pour intégrer le périmètre de pôle de pleine nature en projet et réserver un budget maximum de 3 300 € pour mener à bien le projet de pôle si la candidature en tant que pôle émergent est retenue.

9/DECHETTERIE – CONVENTIONS OCAD3E

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers « DEEE » sur les déchetteries, nous avons signé une convention avec OCAD3E le 24 juin 2009. Les conventions ont pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et l'EPCI qui développe un programme de collecte sélective des DEEE. Le nouveau barème de soutien 2015-2020 modifie sensiblement en notre faveur les conventions OCAD3E. En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de

l'Ecologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014, les conventions qui nous lient (DEEE hors lampes - lampes), et a sollicité la signature de nouvelles conventions dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément (01.01.2015-31.12.2020).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer le renouvellement des conventions avec OCAD3E.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ces conventions.

10/INFORMATIONS SUR LES MARCHES PUBLICS

- TRI SELECTIF – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA COLLECTE :

Ce marché concerne les 4 Communautés de communes de la Châtaigneraie. Le Pays de MONTSALVY est coordonnateur et gestionnaire.

Le marché a été attribué à la SAS TEIL.

- DECHETTERIE-ENLEVEMENT ET TRAITEMENT :

Ce marché ne concerne que notre déchetterie.

Le lot 1 – déchets non dangereux- est attribué à la SAS TEIL

Le lot 2 – déchets dangereux – est attribué à CHIMIREC

(à noter que CHIMIREC est notre prestataire pour les déchets dangereux ménagers (prestation gratuite)

- VOIRIE – GROUPEMENT DE COMMANDES :

La consultation s'est terminée aujourd'hui et l'ouverture des plis est prévue jeudi 16 avril.

11/REVISIONS DES BASES FISCALES :

Le Président rappelle que le Cabinet Lionel BASCOU a proposé à l'ensemble des Maires son travail relatif à l'optimisation des bases fiscales des contributions directes.

Le Président propose de faire établir le diagnostic au niveau intercommunal. Il précise que le coût de la prestation s'élève à 4 500 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide de procéder à cette étude et la confie au Cabinet Lionel BASCOU.

A MONTSALVY, le 20 avril 2015

Ont signé, Messieurs Michel MERAL, 1^{er} Vice- président et Nicolas CAYRON, secrétaire de séance.